



Avis au public

Le collège des bourgmestre et échevin-es de la Ville de Dudelange, en exécution de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, porte à la connaissance du public que le

Projet d'Aménagement Particulier « Nouveau Quartier » (PAP NQ 36)
« Ribeschpontergriecht » concernant des fonds sis à Dudelange aux lieux-dits « Bei Ribeschpontergriecht », « Op Ribeschpont » et « rue des Champs » présenté par le bureau « WW+ s.à r.l. » pour le compte de Lionstone South S.à r.l.

a été introduit auprès de l'administration communale pour approbation.

Le dossier afférent est déposé à l'inspection du public au service de l'Architecture et des Domaines, bureau 203, à l'Hôtel de Ville de Dudelange ainsi que publié sur le site internet de la Ville de Dudelange (www.dudelange.lu) sous la rubrique « Vie communale / Urbanisme / PAP NQ / PAP en cours de procédure » pendant 30 jours, du **11 octobre 2024 au 11 novembre 2024 inclus**, à savoir que seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Endéans le délai susvisé les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevin-es par les personnes intéressées.

Dudelange, le 11 octobre 2024

Le collège des bourgmestre et échevin-es,

Dan Biancalana, bourgmestre
Loris Spina,
Josiane Di Bartolomeo-Ries,
René Manderscheid,
Claudia Dall'Agnol, échevin-es